

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	68 391 \$	75 128 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	42	-
Dividendes à recevoir	272	226
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	68	-
Montant à recevoir à l'émission de parts	7	_
Total de l'actif	68 780	75 354
Passif		
Passif courant		
Découvert bancaire	-	18
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	34	-
Montant à payer au rachat de parts	19	4
Autres charges à payer	-	1
Total du passif	53	23
Actif net attribuable aux porteurs de parts		
rachetables (note 5)	68 727 \$	75 331 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	36 696 \$	43 254 \$
Catégorie privilégiée	21 106 \$	18 549 \$
Catégorie F	4 057 \$	4 087 \$
Catégorie Plus-F	6 868 \$	9 441 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	14,22 \$	13,27 \$
Catégorie privilégiée	20,94 \$	19,57
Catégorie F	13,22 \$	12,36
Catégorie Plus-F	15,54 \$	14,51

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2024	2 299	2 498
31 décembre 2023	2 652	2 852

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2024	_	2 498	_	_
31 décembre 2023	-	2 852	-	-

^{*} Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 12 août 1998 (la date de création).

Catégorie	Date de début des activités
Catégorie A	22 septembre 1998
Catégorie privilégiée	16 janvier 2012
Catégorie F	6 juillet 2020
Catégorie Plus-F	10 octobre 2013

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 202
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	2 \$	6 (
Revenu de dividendes	2 537	2 986
Profit (perte) sur dérivés	(4)	2
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivé Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements	es	
et de dérivés	3 990	1 894
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(2)	(1)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des	(-)	(1)
placements et des dérivés	1 316	8 126
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	7 839	13 013
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	66	(18)
Revenu tiré du prêt de titres ±	17	52
Total des autres produits	83	34
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	812	892
Frais d'administration fixes ±±±	64	70
Honoraires versés aux membres du comité d'examen		
indépendant		-
Coûts de transaction ±±±±	21	20
Retenues d'impôt (note 7)	271	354
Total des charges avant les renonciations/prises en		
charge	1 168	1 336
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	(206)	(225)
Total des charges après les renonciations/prises en	962	1 111
charge	902	1 1111
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	6 960	11 936
,	0 900	11 930
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	3 793 \$	6 971
Catégorie privilégiée	1 884 \$	2 679
Catégorie F	388 \$	599
Catégorie Plus-F	895 \$	1 687
Nombre moyen de parts en circulation pour la période,		
par catégorie	0.004	2.000
Catégorie A Catégorie privilégiée	2 834 984	3 662 954
Catégorie F	318	342
Catégorie Plus-F	514	776
Augmentation (diminution) de l'actif net	314	110
attribuable aux porteurs de parts rachetables,		
par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	1,34 \$	1,91
Catégorie privilégiée	1,91 \$	2,82
Catégorie F	1,22 \$	1,75
Catégorie Plus-F	1,74 \$	2,16

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	31 décembre	2024	31 décembi	re 2023
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	23 \$	100,0	69 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	_	_	_	_
Retenues d'impôt Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York	-	-	-	-
Mellon Corp. (The)	(6)	(26,1)	(17)	(24,6)
Revenu tiré du prêt de titres	17 \$	73,9	52 \$	75,4

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	1,20 %
Catégorie privilégiée	0,75 %
Catégorie F	0,95 %
Catégorie Plus-F	0,60 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,10 %
Catégorie privilégiée	0,05 %
Catégorie F	0,05 %
Catégorie Plus-F	0,05 %

±±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	13	14
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	_	_
Payé à CIBC World Markets Corp.	_	_
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	_	_
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	_	_

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	6	17

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie privilégiée		Parts de catégorie F		Parts de catégorie Plus-F	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net								
attribuable aux porteurs de parts rachetables								
(à l'exclusion des distributions)	3 793 \$	6 971 \$	1 884 \$	2 679 \$	388 \$	599 \$	895 \$	1 687 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	(686)	(993)	(557)	(565)	(92)	(109)	(191)	(314)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts								
rachetables	(686)	(993)	(557)	(565)	(92)	(109)	(191)	(314)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	3 037	2 755	5 173	3 454	547	661	1 090	2 201
Montant reçu au réinvestissement des distributions	683	988	554	552	87	105	139	245
Montant payé au rachat de parts	(13 385)	(13 627)	(4 497)	(5 012)	(960)	(926)	(4 506)	(5 133)
Total des transactions sur parts rachetables	(9 665)	(9 884)	1 230	(1 006)	(326)	(160)	(3 277)	(2 687)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6 558)	(3 906)	2 557	1 108	(30)	330	(2 573)	(1 314)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	43 254	47 160	18 549	17 441	4 087	3 757	9 441	10 755
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	36 696 \$	43 254 \$	21 106 \$	18 549 \$	4 057 \$	4 087 \$	6 868 \$	9 441 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5) Aux 31 décembre 2024 et 2023								
Solde au début de la période	3 260	4 028	948	1 008	331	344	650	839
Parts rachetables émises	211	214	245	179	41	56	69	157
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	48	75	26	29	6	8	9	17
	3 519	4 317	1 219	1 216	378	408	728	1 013
Parts rachetables rachetées	(938)	(1 057)	(211)	(268)	(71)	(77)	(286)	(363)
Solde à la fin de la période	2 581	3 260	1 008	948	307	331	442	650

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2024, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2034 à 2044
6 107	_

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à		
l'exclusion des distributions)	6 960 \$	11 936 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(66)	18
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements		
et de dérivés	(3 990)	(1 894)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des		
placements et des dérivés	(1 316)	(8 126)
Achat de placements	(22 998)	(22 871)
Produits de la vente de placements	35 007	36 631
Dividendes à recevoir	(46)	8
Autres montants à recevoir	.	1
Autres charges à payer et autres passifs	(1)	
Total du flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 550	15 703
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	9 840	9 073
Montant payé au rachat de parts	(23 333)	(24 695)
Distributions versées aux porteurs de parts	(63)	(91)
Total du flux de trésorerie liés aux activités de		
financement	(13 556)	(15 713)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la		
période ,	(6)	(10)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	66	(18)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	(18)	10
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	42 \$	(18)\$
Intérêts recus	2 \$	6 \$
Dividendes recus, nets des retenues d'impôts	2 220 \$	2 640 \$

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	Titre		Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de
ACTIONS INTERNATIONALES		2011010)	2011410/			Danone SA	2 942	232	286	. 2007 770
						Dassault Aviation SA	90	14	26	
Autriche	1 521	66	127			Dassault Systèmes SE	3 049	42	152	
Erste Group Bank AG OMV AG	1 534 672	66 37	137 37			Edenred	1 117	31	53	
Verbund AG	308	3 <i>1</i> 17	32			Eiffage SA	335	37	42	
verbund AG	300	120	206	0.2.0/		Engie	8 323	302	190	
	_	120	206	0,3 %		EssilorLuxottica SA	1 355	163	475	
Belgique	700	444				Eurazeo SE	191	14	20	
Ageas SA/NV	729	111	51			Gecina SA	212	37	28	
Anheuser-Busch InBev SA/NV	4 095	356	295			Getlink SE	1 379	17	32	
D'Ieteren Group	99	20	24			Hermes International	144	79	497	
Elia Group SA	135	22	15			Ipsen SA	174	30	29	
Groupe Bruxelles Lambert SA	382	43	38			Kering SA	339	85	120	
KBC Group NV	1 047	95	116			Klépierre SA	981	49	41	
Lotus Bakeries NV	2	21	32			La Française des Jeux SAEM	468	22	26	
Sofina SA	71	27	23			Legrand SA	1 193	68	167	
Syensqo SA	338	44	35			L'Oréal SA	1 095	194	557	
UCB SA	576	41	165			Louis Hachette Group	3 286	6	7	
Warehouses De Pauw SCA	823	38	23			LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	1 254	276	1 186	
		818	817	1,2 %		Orange SA	8 486	273	122	
Chili	_					Pernod-Ricard SA	924	109	150	
Antofagasta PLC	1 798	23	51			Publicis Groupe	1 043	74	160	
		23	51	0,1 %		Renault SA	877	85	61	
Danamark	_	۷)	JI	0,1 /0		Rexel SA	1 020	36	37	
Danemark	4.4	24	20			Safran SA	1 655	158	521	
A.P. Moller - Maersk AS, catégorie A	14	31	32			Sanofi SA	5 205	508	727	
A.P. Moller - Maersk AS, catégorie B	21	47	50			Sartorius Stedim Biotech	134	18	38	
Carlsberg AS, série B	432	47	60			Schneider Electric SE	2 493	198	892	
Coloplast AS, catégorie B	574	31	90			SEB SA	2 493 114	20	15	
Danske Bank AS	3 143	107	128			Société Générale SA		20 247		
Demant AS	404	9	21				3 282		132	
DSV AS	932	91	285			Sodexho Alliance SA	404	37	48	
Genmab AS	287	57	86			Teleperformance	250	48	31	
Novo Nordisk AS, catégorie B	14 678	309	1 821			Thales SA	423	35	87	
Novozymes AS, catégorie B	1 606	68	131			TotalEnergies SE	9 835	661	788	
Orsted AS	767	45	50			Unibail-Rodamco-Westfield	540	134	58	
Pandora AS	371	35	98			Veolia Environnement SA	3 206	127	129	
Rockwool International AS, catégorie B	43	20	22			Vinci SA	2 279	172	337	
Tryg AS	1 556	41	47					6 702	11 420	16,6 %
Vestas Wind Systems AS	4 602	67	91		Aller	nagne	_			
Zealand Pharma AS	293	52	42			Adidas AG	738	92	261	
		1 057	3 054	4,5 %		Allianz SE, actions nominatives	1 786	415	789	
Finlande	_	1 001	0 00 1	1,0 70		BASF SE	4 067	316	256	
Elisa OYJ	649	18	40			Bayer AG, actions nominatives	4 477	487	129	
Fortum OYJ	2 045	58	40 41			Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	1 322	111	155	
Kesko OYJ, série B	1 254	43	34			Bayerische Motoren Werke (BMW) AG,	1 022		100	
· ·	1 549	43 46	109			actions privilégiées	256	19	28	
Kone OYJ, catégorie B						Bechtle AG	374	35	17	
Metso Outotec OYJ	2 854	42	38			Beiersdorf AG	453	39	84	
Neste OYJ	1 929	30	35			Brenntag SE	597	32	52	
Nokia OYJ	24 303	422	155			Carl Zeiss Meditec AG	184	23	12	
Nordea Bank ABP	14 378	219	226			Commerzbank AG	4 320	119	102	
Orion OYJ, catégorie B	496	16	32			Continental AG	502	85	49	
Sampo OYJ	2 256	95	132			Covestro AG, catégorie d'actions offerte	819	83	71	
Stora Enso OYJ, série R	2 653	40	38			CTS Eventim AG & Co. KGaA	285	33	35	
UPM-Kymmene OYJ	2 432	58	96			Daimler Truck Holding AG			35 124	
Wartsila OYJ Abp	2 309	34	59				2 251	92		
		1 121	1 035	1,5 %		Delivery Hero SE	851 9 636	70 204	35	
France	_			· · ·		Deutsche Bank AG, actions nominatives	8 636	384	214	
Accor SA	889	60	62			Deutsche Boerse AG	859	104	284	
Aéroports de Paris	159	21	26			Deutsche Lufthansa AG, actions	0.705		25	
Air Liquide SA	2 636	228	616			nominatives	2 735	47	25	
Airbus SE	2 709	190	624			Deutsche Post AG, actions nominatives	4 649	165	236	
Alstom SA	1 578	91	51			Deutsche Telekom AG, actions	45.000	400	005	
Amundi SA	282	32	27			nominatives	15 908	430	685	
Arkema	259	30	28			Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG	519	64	45	
						E.ON SE	10 231	332	171	
AXA SA	8 026	297	411			Evonik Industries AG	1 169	50	29	
bioMérieux	191	21	29			Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	937	71	61	
BNP Paribas SA	4 639	410	409			Fresenius SE & Co. KGaA	1 914	108	96	
Bolloré SE	3 250	22	29			GEA Group AG	712	30	51	
Bouygues SA	865	53	37			Hannover Rueckversicherungs SE	273	24	98	
Bureau Veritas SA	1 459	41	64			HeidelbergCement AG	622	59	110	
Capgemini SE	707	87	166			Henkel AG & Co. KGaA	474	35	53	
Carrefour SA	2 490	142	51			Henkel AG & Co. KGaA, actions	***			
Compagnie de Saint-Gobain SA	2 067	126	264			privilégiées	768	62	97	
Compagnie Générale des Établissements						Infineon Technologies AG	5 951	92	279	
Michelin	3 045	78	144			Knorr-Bremse AG	331	52	35	
Covivio	255	30	19			LEG Immobilien SE	340	57	41	
Crédit Agricole SA	4 850	105	96			Mercedes-Benz Group AG	3 413	291	274	
5.54.1. ig5510 0/ t	+ 000	100	30			Meroenes-Deriz Group AG	3413	291	214	

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

		0.44		
	Nombre	Coût moyen (en milliers	Juste valeur (en milliers	% de
tre	d'actions	de dollars)	de dollars)	l'actif net
Merck KGaA	587	46	123	
MTU Aero Engines Holding AG	244	56	117	
Muenchener Rueckversicherungs- Gesellschaft AG, actions nominatives	610	144	443	
Nemetschek SE	264	29	37	
Porsche AG, actions privilégiées	698	72	38	
Puma SE	485	38	32	
Rational AG	24	28	30	
Rheinmetall AG	198	51	182	
RWE AG	2 871	182	123	
SAP SE Sartorius AG	4 759 120	445 23	1 683 38	
Scout24 SE	342	35	43	
Siemens AG, actions nominatives	3 464	473	971	
Siemens Energy AG	2 915	102	222	
Siemens Healthineers AG	1 279	72	97	
Symrise AG	603	46	92	
Talanx AG	297	22	36	
Volkswagen AG, actions privilégiées Vonovia SE	939	166	125	
Zalando SE	3 375 1 019	171 87	148 49	
Zaiaiido SL	1019	6 796	9 712	14,1 %
ınde	_	0 100	0712	11,1 70
AIB Group PLC	8 490	45	67	
Bank of Ireland Group PLC	4 577	50	60	
DCC PLC	451	54	41	
Experian PLC	4 190	66	259	
Kerry Group PLC, catégorie A	698	49	97	
Kingspan Group PLC	704	41 305	74 598	0,9 %
ie	_	303	390	0,9 /
Amplifon SPA	572	30	21	
Assicurazioni Generali SPA	4 292	134	175	
Banco BPM SPA	5 870	45	68	
BPER Banca SPA	4 535	38	42	
Davide Campari-Milano NV	2 826	30	25	
DiaSorin	102	29	15	
Enel SPA	37 066	290	380	
Eni SPA Ferrari NV	10 479 574	272 56	206 352	
FinecoBank Banca Fineco SPA	2 785	39	70	
Infrastrutture Wireless Italiane SPA	1 532	23	22	
Intesa Sanpaolo SPA	66 657	277	384	
Leonardo-Finmeccanica SPA	1 845	38	71	
Mediobanca SPA	2 303	33	48	
Moncler SPA	1 064	66	81	
Nexi SPA	2 347	47	19	
Poste Italiane SPA Prysmian SPA	2 098 1 280	21 42	43 118	
Recordati Industria Chimica e	1 200	42	110	
Farmaceutica SPA	477	26	36	
Snam SPA	9 191	53	59	
Telecom Italia SPA	45 411	87	17	
Terna - Rete Elettrica Nazionale SPA	6 457	32	73	
UniCredit SPA	6 715	314	387	
Unipol Gruppo SPA	1 798	31	32	4.0.0/
danie	_	2 053	2 744	4,0 %
Hikma Pharmaceuticals PLC	764	34	27	
		34	27	0,0 %
cembourg	_			
ArcelorMittal SA	2 153	160	72	
CVC Capital Partners PLC	968	32	31	
Eurofins Scientific SE	616	40	45	
Spotify Technology SA	698	470	449	
Tenaris SA	1 855	28 730	50 647	0.00
us Ras	_	730	647	0,9 %
/s-Bas ABN AMRO Bank NV	2 103	62	47	
Advan NV	99	149	212	
Aegon Ltd.	6 146	100	53	
AerCap Holdings NV	886	68	122	
Akzo Nobel NV	779	60	67	
argenx SE	272	96	242	
ASM International NV	214	75	178	
ASML Holding NV	1 822	270	1 834	

	Nombre	Coût moyen (en milliers	Juste valeur (en milliers	% de
Titre	d'actions	de dollars)	de dollars)	l'actif net
ASR Nederland NV	723	43	49	
BE Semiconductor Industries NV Euronext NV	352 357	55 45	69 58	
EXOR NV	457	25	60	
Heineken Holding NV	591	50	51	
Heineken NV	1 312	110	134	
IMCD Group NV	260	74	56	
ING Groep NV JDE Peet's NV	15 054 555	344 25	339 14	
Koninklijke Ahold Delhaize NV	4 236	82	199	
Koninklijke KPN NV	17 825	129	93	
Koninklijke Philips NV	3 631	136	132	
NN Group NV Prosus NV	1 233 6 235	52 292	77 356	
QIAGEN NV	1 012	292	65	
Randstad NV	495	25	30	
Stellantis NV	8 956	177	168	
Universal Music Group NV	3 751	136	138	
Wolters Kluwer NV	1 088	44	260	7.4.0/
Norvège	_	2 752	5 103	7,4 %
Aker BP ASA	1 441	62	41	
DNB Bank ASA	4 082	67	117	
Equinor ASA	3 819	103	130	
Gjensidige Forsikring ASA	912	14	23	
Kongsberg Gruppen ASA	401	18	65	
Mowi ASA	2 122 6 375	45 59	52 50	
Norsk Hydro ASA Orkla ASA	3 195	36	40	
Salmar ASA	301	27	21	
Telenor ASA	2 807	51	45	
Yara International ASA	755	35	29	
	_	517	613	0,9 %
Pologne InPost SA	1 025	25	25	
IIIF USL SA	1 023	25	25 25	0,0 %
Portugal	_			0,0 70
Energias de Portugal SA	14 170	74	65	
Galp Energia SGPS SA, catégorie B	2 119	36	51	
Jeronimo Martins SGPS SA	1 291	28	35	0.0.0/
Espagne	_	138	151	0,2 %
Acciona SA	113	28	18	
ACS Actividades de Construccion y	110	20	10	
Servicios SA	805	31	58	
Aena SME SA	341	53	100	
Amadeus IT Group SA Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	2 053 26 266	95 325	208 369	
Banco de Sabadell SA	24 966	72	70	
Banco Santander SA	70 614	615	470	
CaixaBank SA	18 217	97	142	
Cellnex Telecom SA	2 415	143	110	
EDP Renovaveis SA Endesa SA	1 432 1 448	40 38	21 45	
Ferrovial SE	2 169	41	131	
Grifols SA	1 360	31	19	
Iberdrola SA	27 555	273	546	
Industria de Diseño Textil SA	4 971	120	366	
Red Electrica Corp. SA	1 850	37	45	
Repsol SA Telefónica SA	5 366 18 089	114 301	94 106	
Telefornia G/V	10 003	2 454	2 918	4,3 %
Suède	_			.,,.
AB Sagax	1 002	47	30	
AddTech AB, catégorie B	1 192	51	47	
Alfa Laval AB	1 328	23	80	
Assa Abloy AB, catégorie B Atlas Copco AB, catégorie A	4 567 12 241	62 76	194 269	
Atlas Copco AB, catégorie B	7 113	36	138	
Beijer Ref AB	1 751	35	37	
Boliden AB	1 247	23	50	
Epiroc Aktiebolag, catégorie A	3 025	68	76	
Epiroc Aktiebolag, catégorie B	1 778	38	40	
EQT AB Essity AB, catégorie B	1 697 2 779	43 102	67 107	
Evolution AB	773	72	86	
_101011011710	773	12	00	

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Fastighets AB Balder, catégorie B Getinge AB, série B	3 042 1 050	32 56	30 25		Swiss Life Holding AG, actions nominatives	131	38	145	
H & M Hennes & Mauritz AB, catégorie B	2 600	73	50		Swiss Prime Site AG, actions	252	0.4		
Hexagon AB, catégorie B	9 461	52	130		nominatives Swiss Re AG	353 1 374	34 111	55 286	
Holmen AB, catégorie B Industrivarden AB, série A	348 554	23 22	18 25		Swisscom AG	118	59	95	
Industrivarden AB, série C	732	16	33		Temenos AG	257	50	26	
Indutrade AB	1 246	36	45		UBS Group AG, actions nominatives	14 990	339	660	
Investment AB Latour	680	17	24		VAT Group AG	122	75 220	66	
Investor AB, catégorie B L E Lundbergforetagen AB, série B	7 888	74 14	300		Zurich Insurance Group AG	668	226 5 646	571 10 648	15,5 %
Lifco AB, catégorie B	349 1 063	37	23 44		Royaume-Uni	_	3 040	10 040	15,5 /6
NIBE Industrier AB, catégorie B	6 907	57	39		3i Group PLC	4 436	63	284	
Saab AB, catégorie B	1 460	27	44		Admiral Group PLC	1 187	34	56	
Sandvik AB	4 859	81	125		Anglo American PLC	5 791	215	246	
Securitas AB, série B	2 242	30	40		Ashtead Group PLC	1 992	46	177	
Skandinaviska Enskilda Banken, série A Skanska AB, série B	7 232 1 551	98 29	143 47		Associated British Foods PLC	1 522	44	56	
SKF AB, série B	1 554	28	42		AstraZeneca PLC Auto Trader Group PLC	7 066 4 106	614 32	1 324 58	
Svenska Cellulosa AB, série B	2 764	47	50		Aviva PLC	12 246	185	103	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A	6 647	81	99		BAE Systems PLC	13 772	131	284	
Swedbank AB, série A	3 869	92	110		Barclays PLC	66 234	363	319	
Swedish Orphan Biovitrum AB	893	24	37		Barratt Redrow PLC	6 282	67	50	
Tele2 AB, catégorie B Telefonaktiebolaget LM Ericsson, série B	2 491 12 659	36 187	35 147		Berkeley Group Holdings PLC (The)	466	30	33	
Telia Co. AB	10 753	80	43		BP PLC British American Tobacco PLC	73 711 9 082	722 492	524 471	
Trelleborg AB, série B	971	51	48		BT Group PLC	29 491	211	76	
Volvo AB, série A	913	30	32		Bunzl PLC	1 529	31	91	
Volvo AB, série B	7 239	125	253		Centrica PLC	23 501	47	56	
	_	2 231	3 302	4,8 %	Coca-Cola Europacific Partners PLC	944	50	104	
Suisse					Compass Group PLC	7 733	119	370	
ABB Ltd., actions nominatives	7 211	189	560		Croda International PLC Diageo PLC	605 10 140	32 273	37 463	
Adecco SA, actions nominatives Alcon Inc.	770 2 277	61 175	27 278		Endeavour Mining PLC	843	31	22	
Bachem Holding AG	154	28	14		Entain PLC	2 768	46	34	
Baloise Holding AG, actions nominatives	200	26	52		GSK PLC	18 891	683	458	
Banque Cantonale Vaudoise	138	17	18		Haleon PLC	35 071	192	238	
Barry Callebaut AG	17	27	33		Halma PLC	1 743	54	84	
BKW SA	97	17	23		Hargreaves Lansdown PLC HSBC Holdings PLC	1 633 82 967	30 1 132	32 1 172	
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli AG, actions nominatives	1	24	158		Imperial Brands PLC	3 657	151	168	
Clariant AG, actions nominatives	984	33	16		Informa PLC	6 063	82	87	
Coca-Cola HBC AG	990	30	49		InterContinental Hotels Group PLC	726	27	130	
Compagnie Financière Richemont SA,	0.450	400	500		Intertek Group PLC	736	31	63	
actions nominatives DSM-Firmenich AG	2 450 847	198 135	533 123		J Sainsbury PLC JD Sports Fashion PLC	7 975 11 894	53 39	39 20	
Dufry AG, actions nominatives	421	26	24		Kingfisher PLC	8 317	39 45	20 37	
Ems-Chemie Holding AG, actions	12.	20			Land Securities Group PLC	3 226	66	34	
nominatives	32	12	31		Legal & General Group PLC	27 045	88	112	
Galderma Group AG	379	51	61		Lloyds Banking Group PLC	279 523	576	274	
Geberit AG, actions nominatives	152	41	124		London Stock Exchange Group PLC	2 180	174	442	
Givaudan SA, actions nominatives Glencore PLC	42 47 262	60 238	264 299		M&G PLC Marks & Spencer Group PLC	10 307 9 347	38 63	37 63	
Helvetia Holding AG	170	33	40		Melrose Industries PLC	5 878	52	58	
Holcim Ltd.	2 375	181	329		Mondi PLC	2 012	63	43	
Julius Baer Group Ltd.	946	46	88		National Grid PLC	22 267	338	380	
Kuehne + Nagel International AG, actions	000	00	70		NatWest Group PLC	32 172	393	232	
nominatives Logitech International SA, actions	220	28	73		Next PLC	543	26	93	
nominatives	694	56	82		Pearson PLC Persimmon PLC	2 762 1 458	50 38	64 31	
Lonza Group AG, actions nominatives	330	68	280		Phoenix Group Holdings PLC	3 196	38	29	
Nestlé SA, actions nominatives	11 941	797	1 408		Prudential PLC	12 286	240	140	
Novartis AG, actions nominatives	8 983	730	1 257		Reckitt Benckiser Group PLC	3 151	239	274	
Partners Group Holding AG Roche Holding AG Genusscheine	103 3 202	68 796	201 1 287		RELX PLC	8 491	185	553	
Roche Holding AG-BR	145	61	62		Rentokil Initial PLC	11 418	81	82	
Sandoz Group AG	1 866	68	110		Rio Tinto PLC Rolls-Royce Holdings PLC	5 138 38 761	334 133	436 395	
Schindler Holding AG	186	19	74		Sage Group PLC (The)	4 579	37	105	
Schindler Holding AG, actions					Schroders PLC	3 674	21	21	
nominatives	107	15	42		SEGRO PLC	5 857	60	74	
SGS SA, actions nominatives SIG Group AG	690 1 394	50 43	100 40		Severn Trent PLC	1 232	39	56	
Sika AG, actions nominatives	694	66	238		Shell PLC	28 275	1 005	1 267	
Sonova Holding AG, actions nominatives	230	30	108		Smith & Nephew PLC Smiths Group PLC	3 955 1 571	54 39	70 48	
STMicroelectronics NV	3 114	88	112		Spirax-Sarco Engineering PLC	336	48	40	
Straumann Holding AG	508	41	92		SSE PLC	5 032	125	145	
Swatch Group AG (The)	131	42	34		Standard Chartered PLC	9 577	212	170	
					Taylor Wimpey PLC	16 133	55	35	

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Tesco PLC	31 228	225	206	
Unilever PLC	11 314	495	924	
United Utilities Group PLC	3 108	46	59	
Vodafone Group PLC	101 255	558	124	
Whitbread PLC	827	34	44	
Wise PLC, catégorie A	3 036	30	58	
WPP PLC	4 916	89	73	
		12 784	15 058	21.9 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
États-Unis				
iShares Europe ETF	3 501	262	262	
		262	262	0,4 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		46 568	68 391	99,5 %
TOTAL DES ACTIONS		46 568	68 391	99,5 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		(30)		
TOTAL DES PLACEMENTS		46 538	68 391	99,5 %
Autres actifs, moins les passifs		_	336	0,5 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		_	68 727	100,0 %

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds indice boursier européen CIBC (le *Fonds*) cherche à procurer une croissance à long terme par la plus-value du capital. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement similaire à celui de l'indice MSCI Europe, qui est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, visant à mesurer le rendement boursier des marchés développés de 16 pays d'Europe.

Stratégies de placement : Le Fonds emploie des stratégies de gestion passive de manière à créer un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à celles de l'indice MSCI Europe, ce qui lui permet de dégager un rendement qui suit de près celui de cet indice en dollars canadiens.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions internationales	
Autriche	0,3
Belgique	1,2
Chili	0,1
Danemark	5,0
Finlande	1,6
France	17,5

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Au 31 décembre 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Allemagne	12,7
Irlande	1,6
Italie	3,4
Luxembourg	0,3
Pays-Bas	7,7
Norvège	1,0
Portugal	0,3
Espagne	4,1
Suède	4,8
Suisse	15,9
Royaume-Uni	20,5
États-Unis	1,6
Placements à court terme	0,1
Autres actifs, moins les passifs	0,3
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

	% de l'actif net				
Titres de créance par note de crédit (note 2b)	31 décembre 2024	31 décembre 2023			
A	_	0,1			
Total	_	0,1			

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2024 et 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et du capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	34 856	50,7
GBP	15 718	22,9
CHF	10 174	14,8
SEK	3 321	4,8
DKK	3 072	4,5
USD	958	1,4
NOK	621	0,9

Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	37 725	50,1
GBP	16 635	22,1
CHF	11 335	15,0
DKK	3 780	5,0
SEK	3 629	4,8
USD	1 428	1,9
NOK	767	1,0

^{*} Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net		
(en milliers de dollars)	687	753

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Fonds n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

		Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)		
Indice(s) de référence	31 décembre 2024	31 décembre 2023		
Indice MSCI Europe	712	772		

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	1 015	67 376	-	68 391
Total des actifs financiers	1 015	67 376	-	68 391

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	-	100	_	100
Actions	1 594	73 293	141	75 028
Total des actifs financiers	1 594	73 393	141	75 128

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Juste valeur des actifs transférés du niveau 1 au niveau 2		
au cours de la période (en milliers de dollars)	169	_

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers - niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 31 décembre 2024

		Actifs financiers Actions (en milliers	actifs financiers (en	(en milliers	passifs financiers (en milliers
Solde au début de la période	_	141	141	-	141
Achats	-	-	-	-	_
Ventes	-	(152)	(152	-	(152)
Transferts nets	-	-	-	-	_
Profits (pertes) réalisé(e)s	-	82	82	-	82
Variation de la plus-value (moins-value) latente	-	(71)	(71	-	(71)
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	_
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	_	-	_	_	_

Au 31 décembre 2023

		Actions (en milliers	actifs financiers (en milliers	financiers (en	passifs financiers (en milliers
Solde au début de la période	-	-	-	-	_
Achats	-	-	-	_	_
Ventes	-	_	_	_	_
Transferts nets	-	172	172	-	172
Profits (pertes) réalisé(e)s	_	-	-	-	_
Variation de la plus-value (moins-value) latente	_	(31)) (31) -	(31)
Solde à la fin de la période	-	141	141	-	141
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	-	(31)) (31) –	(31)

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Fonds peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Le Fonds n'est ni parrainé ou endossé par Morgan Stanley Capital International Inc. (MSCI), qui n'en fait pas non plus la promotion. MSCI n'assume aucune responsabilité à l'égard du Fonds ou de tout indice sur lequel le Fonds s'appuie. Le prospectus simplifié renferme une description plus détaillée de la relation limitée qu'entretient MSCI avec la Banque CIBC, Gestion d'actifs CIBC inc. et d'autres fonds connexes.

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds mutuels CIBC et chacun des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC (individuellement, le Fonds, et collectivement, les Fonds) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la déclaration de fiducie). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Placements CIBC inc. est le placeur principal des Fonds, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC) est le gestionnaire (le gestionnaire) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le fiduciaire) des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories ou les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Catégorie A	Catégories T4 et FT4	Catégories T6 et FT6	Catégories T8 et FT8	Catégorie privilégiée	Catégorie F	Catégorie Plus-F	Catégorie O
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	√				√	√	√	
Fonds marché monétaire CIBC	√				√	√	√	√
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds de revenu à court terme CIBC	√				√	√	/	√
Fonds canadien d'obligations CIBC	√				√	√	/	√
Fonds à revenu mensuel CIBC	√				-	/		√
Fonds d'obligations mondiales CIBC	√					/		√
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	√					√		√
Fonds équilibré CIBC	· /					· √		
Fonds de revenu de dividendes CIBC	· /					· √		√
Fonds de croissance de dividendes CIBC	· √					<i></i>		
Fonds d'actions canadiennes CIBC								
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	<i></i>					√		
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	<i></i>					<i>\</i>		•
Fonds d'actions américaines CIBC	<i></i>					<i>'</i>		√
Fonds petites sociétés américaines CIBC	√			+		√		
Fonds d'actions mondiales CIBC	√	 		+		√		٧
Fonds d'actions internationales CIBC	√	 		+		<i>y</i>		
Fonds d'actions européennes CIBC	√	 		+		<i></i>		
Fonds de marchés émergents CIBC	√					√		
Fonds Asie-Pacifique CIBC	√ /					√ √		
Fonds petites sociétés internationales CIBC Fonds sociétés financières CIBC	√ /							
	√ ,					√		,
Fonds ressources canadiennes CIBC	√ ,					√ ,		
Fonds énergie CIBC	√					√		<u>√</u>
Fonds immobilier canadien CIBC	√					√		<u>√</u>
Fonds métaux précieux CIBC	√					√		✓
Fonds mondial de technologie CIBC	√					√		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	√				√	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire mondial CIBC	✓				✓	✓	✓	√
Fonds indiciel équilibré CIBC	✓				✓	√	✓	
Fonds indice boursier canadien CIBC	✓				✓	√	✓	√
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	✓				✓	√	✓	√
Fonds indice boursier américain CIBC	√				√	√	√	√
Fonds indice boursier international CIBC	√				√	√	√	√
Fonds indice boursier européen CIBC	√				√	√	✓	
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	√				√	√	√	✓
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	✓				√	√	√	√
Fonds indice Nasdaq CIBC	√				√	√	√	
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	√	/	√			· √		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC								
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC			<i>'</i>	/		· /		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	√		√ ·	· √		√		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	√	/	/	/				
Portefeuille croissance equilibre sous gestion CIBC	√	\ \ \ \	V /	\ \ \ \ \		√		
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC	√	V /	V /	\ \ \ \ \		√		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars	√ √	/	√ √			√ √		
américains CIBC Portefeuille croissance sous gestion en dollars	√			√		√		
américains CIBC Portefeuille équilibré sous gestion en dollars								
américains CIBC	√	✓	√	✓		√		

Portefeuilles FNB	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie O
Portefeuille FNB prudent CIBC	✓	✓	√
Portefeuille FNB équilibré CIBC	✓	√	√
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	√	√	√

Solutions de placement Intelli	Série A	Série T5	Série F	Série FT5	Série S	Série ST5
Solution de revenu Intelli CIBC	√	√	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée Intelli CIBC	✓	√	✓	✓	√	√
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	✓	√	✓	✓	√	√
Solution de croissance Intelli CIBC	✓	√	√	✓	√	✓

Stratégies d'investissement durable	Série A	Série F	Série FNB	Série S	Série O
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	√	✓	✓	√	✓
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	√	✓	√	✓	√
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	√	✓	✓	√	✓
Solution durable équilibrée prudente CIBC	√	✓	√	✓	✓
Solution durable équilibrée CIBC	√	✓	√	√	√
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	√	√	√	√	√

Les parts de série FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (séries) et se négocient à la Cboe Canada Inc. (Cboe Canada) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la Cboe Canada pour chaque part de série FNB négociée à la Cboe Canada, à la date des présents états financiers :

Stratégies d'investissement durable	Symbole boursier à la Cboe Canada
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	CSCP
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	CSCE
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	CSGE
Solution durable équilibrée prudente CIBC	CSCB
Solution durable équilibrée CIBC	CSBA
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	CSBG

Chaque catégorie ou série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie ou à une série. Les charges propres à une catégorie ou à une série sont réparties par catégorie ou par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie ou série de parts.

Les parts de catégorie A et de série A sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 500 \$. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme. le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie F et de série F sont offertes, moyennant un placement minimum de 500 \$, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F et de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de catégorie F et de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts. Les parts de catégories FT4, FT6 et FT8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie privilégiée sont offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 100 000 \$ pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC et le Fonds marché monétaire CIBC, de 100 000 \$ US pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, de 50 000 \$ pour le Fonds de revenu à court terme CIBC, le Fonds canadien d'obligations CIBC, le Fonds indice boligataire mondial CIBC, le Fonds indice boursier canadien CIBC, le Fonds indice boursier américain et largi CIBC, le Fonds indice boursier américain et largi CIBC, le Fonds indice boursier américain et largi CIBC, le Fonds indice boursier américain CIBC, le Fonds indice boursier américain et largi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC, le Fonds indice boursier américains du Fonds indice boursier américain étargi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC. Les frais de gestion sont moins étevés pour les parts de catégorie privilégiée que pour les parts de catégorie A.

Les parts de catégorie Plus-F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, les clients institutionnels et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre ces parts sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers pour cette catégorie, de sorte que les frais de gestion annuels imputés sont réduits. Le 6 juillet 2020, les parts de catégorie institutionnelle du Fonds indiciel d'obligataire annuels indice obligataire mondial CIBC, du Fonds indiciel équilibré CIBC, du Fonds indice boursier américain élargi CIBC, du Fonds indice boursier américain cIBC, du Fonds indice boursier américain elargi CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice Nasdaq CIBC ont été renommées parts de catégorie Plus-F.

Les parts de série FNB sont cotées à la Cboe Canada et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de série FNB à la Cboe Canada ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion i aucune charge d'exploitation ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts de catégorie O.

Les parts de série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Les parts de série T5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série A, les parts de série FT5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série F et les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série ST5 peuvent nécessiter un placement minimum différent et que chacune des séries vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque série.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la date de création) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie ou série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la date de début des activités) sont indiquées à la note intitulée Organisation du Fonds des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, sauf pour les Fonds, les catégories ou les séries créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 5 mars 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, Instruments financiers, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- Coût amorti Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la JVAERG) Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- Juste valeur par le biais du résultat net (la JVRN) Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3 à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en viqueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 31 décembre 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisées et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section Actifs et passifs dérivés – swaps de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

I) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie ou série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises	Nom de la devise	Abréviations des devises	Nom de la devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	KRW	Won sud-coréen
ARS	Peso argentin	MAD	Dirham marocain
AUD	Dollar australien	MXN	Peso mexicain
BRL	Real brésilien	MYR	Ringgit malais
CAD	Dollar canadien	NOK	Couronne norvégienne
CHF	Franc suisse	NZD	Dollar néo-zélandais
CLP	Peso chilien	PEN	Nouveau sol péruvien
CNY	Renminbi chinois	PHP	Peso philippin
COP	Peso colombien	PKR	Roupie pakistanaise
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	QAR	Riyal qatarien
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SAR	Riyal saoudien
GBP	Livre sterling	SEK	Couronne suédoise
HKD	Dollar de Hong Kong	SGD	Dollar de Singapour
HUF	Forint hongrois	THB	Baht thaïlandais
IDR	Rupiah indonésienne	TRY	Nouvelle livre turque
ILS	Shekel israélien	TWD	Dollar de Taïwan
INR	Roupie indienne	USD	Dollar américain
JOD	Dinar jordanien	ZAR	Rand sud-africain
JPY	Yen japonais		

Autres Description

abréviations

CAAÉ Certificat américain d'actions étrangères

OVC Obligation à valeur conditionnelle internationale

ELN Billet lié à des titres de participation FNB Fonds négocié en Bourse

FINB FONds negocie en Bourse

CIAÉ Certificat international d'actions étrangères

CAÉ sans droit Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de

de vote vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

p) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, Présentation des états financiers. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- · des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la date d'évaluation) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujetti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie ou série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de catégorie O et de série O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note Taux maximums annuels des frais de gestion facturables des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les distributions des frais de gestion) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont necession les entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire (les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des catégories ou séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie ou série de parts des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O et de série O. Les frais d'administration fixes payables par les Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Fonds

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC peuvent réaliser des profits et des pertes de change nets à la conversion en dollars canadiens, à des fins fiscales, du montant net de leurs gains en capital réalisés. Ces gains sont distribués aux investisseurs annuellement, à moins que ces Fonds choisissent de les conserver, ce qui ferait en sorte que l'impôt serait payable par les Fonds.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, le Fonds marché monétaire CIBC, le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et le Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, pour lesquels l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI ou le conseiller en valeurs) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Depuis le 1er juillet 2023, le gestionnaire paie tous les frais d'administration des Fonds en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note Commissions de courtage et honoraires des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts de série FNB des Fonds, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le dépositaire). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Fonds et, en contrepartie, paye certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à la Compagnie Trust CIBC Mellon. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Fonds.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés dans la note Fournisseur de services des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC

Fonds marché monétaire CIBC

Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC

Fonds de revenu à court terme CIBC Fonds canadien d'obligations CIBC Fonds à revenu mensuel CIBC

Fonds d'obligations mondiales CIBC

Fonds mondial à revenu mensuel CIBC

Fonds équilibré CIBC

Fonds de revenu de dividendes CIBC Fonds de croissance de dividendes CIBC

Fonds d'actions canadiennes CIBC

Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC Fonds de petites capitalisations canadien CIBC

Fonds d'actions américaines CIBC Fonds petites sociétés américaines CIBC

Fonds d'actions mondiales CIBC

Fonds d'actions internationales CIBC Fonds d'actions européennes CIBC

Fonds de marchés émergents CIBC

Fonds Asie-Pacifique CIBC

Fonds petites sociétés internationales CIBC

Fonds sociétés financières CIBC Fonds ressources canadiennes CIBC

Fonds énergie CIBC

Fonds immobilier canadien CIBC Fonds métaux précieux CIBC

Fonds mondial de technologie CIBC

Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC

Fonds indice obligataire canadien CIBC Fonds indice obligataire mondial CIBC

Fonds indiciel équilibré CIBC

(collectivement, les « Fonds »)

Fonds indice boursier canadien CIBC

Fonds indice boursier américain élargi CIBC

Fonds indice boursier américain CIBC Fonds indice boursier international CIBC

Fonds indice boursier européen CIBC

Fonds indiciel marchés émergents CIBC

Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC

Fonds indice Nasdaq CIBC

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Fonds durable d'actions canadiennes CIBC Fonds durable d'actions mondiales CIBC Solution durable équilibrée prudente CIBC Solution durable équilibrée CIBC

Solution durable équilibrée de croissance CIBC

Solution de revenu Intelli CIBC

Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC

Solution équilibrée Intelli CIBC

Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC

Solution de croissance Intelli CIBC

Portefeuille revenu sous gestion CIBC Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC

Portefeuille équilibré sous gestion CIBC

Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC

Portefeuille croissance sous gestion CIBC

Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC

Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC

Portefeuille FNB prudent CIBC Portefeuille FNB équilibré CIBC

Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la préparation et de la préparation et de la préparation et de la préparation d'états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gary Chin.

Ernst & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada 21 mars 2025



Fonds mutuels CIBC Famille de Portefeuilles CIBC

<u>1-800-465-3863</u> www.cibc.com/fondsmutuels info@gestiondactifscibc.com

> Adresse de retour : C. P. 4644, Station A Toronto (Ontario) M5W 5E4

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC. La Famille de Portefeuilles CIBC est constituée de fonds communs de placement qui investissent principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, communiquez avec Placements CIBC inc. en composant le 1-800-465-3863 ou parlez-en à votre conseiller.